



## ACTION RÉGIONALE « INONDATION »

**Sens de l'action :** La France connaît régulièrement des événements pluvieux à l'origine d'inondations susceptibles d'impacter des installations industrielles. Ces événements peuvent avoir des conséquences économiques notables avec des dommages matériels, des pertes d'exploitation souvent élevés et des conséquences sociales très importantes avec la mise en place de chômage technique pour des périodes allant jusqu'à plusieurs semaines ou mois pour de nombreux salariés. Des atteintes à l'environnement sont également observées, notamment par le rejet de matières dangereuses ou polluantes.

6  
inspections  
en 2024

**Contexte (régional) :** La région Occitanie n'est pas épargnée et même si le risque inondation est connu, il est parfois sous-estimé dans les installations industrielles voire négligé. L'objet de l'action régionale est de mesurer l'intérêt porté à ce risque par les exploitants des installations classées et, le cas échéant, de les sensibiliser ou re-sensibiliser.

Aucune  
sanction pour  
cette première  
année  
d'inspection  
sur ce thème

### Bilan :

Pour cette première année, 6 sites ont fait l'objet d'une visite d'inspection sur la thématique « Risque inondation » : un en Ariège, un dans l'Aude, un en Lozère, un dans les Pyrénées Orientales et deux dans le Gard.

L'inspection avait pour objet de vérifier le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral ou, pour les sites ayant subi des inondations, de prendre connaissance des mesures prises ou envisagées pour prendre en compte le risque et minimiser l'impact d'une nouvelle inondation. Aucune sanction n'a été proposée au Préfet suite aux inspections.

### Points saillants :

- le risque inondation n'est pas le premier risque auquel se préparent les industriels ;
- l'action de l'inspection a permis aux exploitants de prendre le temps de réfléchir sur les actions à entreprendre en cas de montée des eaux et à les inscrire dans des procédures écrites lorsque celles-ci n'existaient pas ;
- les sites qui ont vécu des épisodes de pluies intenses avec montée des eaux se souviennent de situations violentes et sont plus conscients de la nécessité d'anticiper le phénomène ;
- ces premières inspections confortent l'inspection dans l'utilité de réaliser des inspections sur cette thématique, cette action régionale sera poursuivie en 2025.

### Publication :

Le Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles (BARPI) met à disposition des exploitants sur son site internet un [flash ARIA « Épisode méditerranéens » – 2023](#)